



Il y a 25 ans, en mai 1996, une nouvelle municipalité : Fusion du Village et de la Paroisse

Une chronique antérieure mentionnait que, au moment de sa création en 1870, le territoire de la municipalité de Sainte-Félicité était immense. Il comprenait les municipalités actuelles de Grosses-Roches, Saint-Adelme et une partie de Petite-Matane. Au fil des ans, ce même territoire fut graduellement démembré et a vu la création de nouvelles paroisses : Saint-Adelme en 1935, Grosses-Roches en 1939-1940, Petite-Matane en 1954, et puis le 18 décembre 1954, la création de la corporation du Village de Sainte-Félicité, ce dernier se détachant ainsi de l'entité d'origine.

À partir de cette date et ce, jusqu'en 1996, le nouveau territoire est divisé en deux municipalités : le Village et la Paroisse. Ce qui suppose deux administrations, mairies et conseillers. Le cas de Sainte-Félicité n'est pas unique; nous en retrouvons un peu partout au Québec. Mais des décisions gouvernementales encourageaient grandement, à partir des années 1970, le fusionnement de municipalités. Dans le cas de Sainte-Félicité, il a fallu attendre le milieu des années 1990 pour que cet exercice de fusion se concrétise.

Des discussions nombreuses ont eu lieu sur le sujet, une consultation a établi que 53% de la population souhaitait tenir un référendum, mais les pressions étaient fortes dans les officines du gouvernement pour que les fusions se fassent coûte que coûte. Si de tels référendums se sont tenus dans des municipalités au Québec, ici à Sainte-Félicité, c'est finalement une décision du ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, qui a clos la discussion. Il n'y aura pas de référendum mais une élection pour élire un seul conseil.

Le dimanche 5 mai 1996, des élections générales se sont tenues afin d'élire un nouveau maire et des conseillers aux sièges #1 et # 3. Les candidats en nomination furent les suivants : Au poste de maire : Carol Gauthier et Gilles Pelletier. Au poste de conseillers : Sièges numéro 1 : Léonce Sioui et Gilles Deschênes (deux ex-conseillers du Village), Sièges numéro 3 : Claudine Desjardins (ex-conseillère du Village) et Jeannine Turcotte. Quatre autres conseillers avaient été élus sans opposition.



Les résultats de l'élection ont conduit à la victoire...

au poste de maire : Carol Gauthier, élu (507 voix)
contre Gilles Pelletier (328 voix);

conseiller, poste # 1 : Léonce Sioui, élu (507 voix)
contre Gilles Deschênes (320 voix)

conseiller, poste # 3 : Claudine Desjardins, élue (445 voix)
contre Jeannine Turcotte (377 voix).

Résumons : le premier conseil municipal de la nouvelle Municipalité de Sainte-Félicité fut composé des membres suivants : Carol Gauthier, maire; Léonce Sioui, Claudine Desjardins, Fidélio Simard, Michel Turcotte, Denise Gauthier et Mario Gosselin, conseillers.

Cette nouvelle entité de gestion municipale et l'élection d'un nouveau maire mettaient alors un terme à une longue période de gestion des affaires municipales du Village de Sainte-Félicité par monsieur Raymond Desjardins, élu la première fois le 13 juillet 1959. À ce poste, il fut réélu à douze reprises dont sept mandats sans opposition, et a connu une période de 17 ans à titre de préfet de comté. Devant l'arsenal de nouvelles politiques municipales incitant la fusion des municipalités, il avait choisi de remettre sa démission le 13 janvier 1996, mettant fin à une période de 36 ans et six mois à la mairie du Village, période considérée, à ce moment, comme un record québécois de longévité dans un poste de maire.

Louis Blanchette

Marielle Colombin
Massage thérapeutique

116 route 132 Est, Ste-Félicité
Cell.: 1-450-559-5607



HISTO-GRAFF
enr.

Recherche et édition

Louis Blanchette

Auteur-éditeur

Spécialité : Histoire maritime

162, rue Saint-François
Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0

418 733-1371

blanchettelouis@globetrotter.net